



## COUP DE POUSSE 2023

### Valorisez les Géosites, les paysages et les patrimoines

#### CAHIER DES CHARGES

##### Contexte

Depuis septembre 2014, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est bénéficiaire du label Géoparc mondial UNESCO.

L'objectif de cette labellisation est de créer une offre touristique sur le territoire, basée sur la découverte des patrimoines géologiques remarquables (géosites) et de raconter l'histoire de nos paysages désormais classés à l'UNESCO. Un inventaire conduit en 2013 a permis d'identifier 77 géosites sélectionnés pour leurs qualités esthétiques, touristiques, pédagogiques ou scientifiques. Parmi ces 77 sites, 61 ont été présentés dans le dossier de renouvellement du label UNESCO. La plupart sont équipés en mobilier signalétique et en éléments d'interprétation mais beaucoup méritent encore une valorisation supplémentaire. La liste de ces géosites est disponible sur simple demande auprès du Parc des Monts d'Ardèche.

En parallèle, le Plan de Parc (partie intégrante de la Charte constitutive du Parc) identifie des sentiers patrimoniaux emblématiques, des sites de terrasses remarquables ou encore des « points de vue remarquables et cols », ponctuant pour la plupart des itinéraires remarquables, facteurs majeurs de découverte des paysages. À ces points de vue correspondent des objectifs et des engagements de préservation et de valorisation paysagère, patrimoniale et touristique.

De plus, le Plan de paysage, réalisé en 2017 sur l'ensemble du territoire du Parc, identifie des « entrées majeures sur le territoire de Parc » (notamment par les axes routiers structurants), pour lesquelles des objectifs de valorisation sont définis, comme la « préservation et/ou la ré-ouverture de points de vue participant à la mise en scène d'un territoire atypique ».

Ainsi, pour améliorer l'offre globale de découverte du territoire, en s'appuyant sur l'ensemble de ces sites stratégiques pré-identifiés, de nouveaux aménagements doivent être envisagés afin de garantir leur vocation d'accueil. Ces interventions qualitatives, de préférence avec une « signature Parc » (à travers la signalétique, un vocabulaire et une qualité de mobilier, etc.), permettront au visiteur de



reconnaître l'appartenance à un territoire Parc, tout en accédant à des informations sur les patrimoines présents.

Par ailleurs, les acteurs du territoire partagent depuis plusieurs années le manque d'équipements privés de valorisation des patrimoines paysagers emblématiques dans des logiques agritouristiques ou de tourisme industriel. Pourtant le potentiel en outils d'interprétation porté par des structures privées (agriculteurs, artisans, entreprises patrimoniales) est important et pourrait enrichir de manière cruciale l'offre de découverte en confortant les contenus patrimoniaux présentés par les acteurs publics.

Enfin, le Parc développe depuis plusieurs années une offre de randonnée à la découverte des géosites, des paysages et des patrimoines grâce au site internet « Destination Monts d'Ardèche » et l'application « Rando Monts d'Ardèche ». Il mène également des projets de valorisation des patrimoines en s'appuyant sur les paysages sonores. Le numérique et le son offrent aujourd'hui des supports riches et complémentaires à des équipements d'interprétation sur site, dont les porteurs de projets peuvent se saisir pour offrir une expérience de visite immersive aux visiteurs.

Compte tenu des équipements et outils actuels en matière d'interprétation des géopatrimoines, des paysages et des patrimoines, les démarches d'accompagnement et de soutien des collectivités locales et des acteurs économiques privés doivent être poursuivies, en mettant l'accent dans le présent coup de pouce sur la qualité des équipements et de la scénographie et la complémentarité avec les contenus numériques.

### **Ce coup de pouce bénéficie du soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

#### **Objet :**

Le présent « Coup de pouce » vise à accompagner les communes, communautés de communes et d'agglomération et entreprises qui valorisent les patrimoines emblématiques dans des démarches qualitatives de valorisation des patrimoines géologiques, paysagers, agricoles et industriels des Monts d'Ardèche, dans une finalité pédagogique et touristique.

Ce « Coup de pouce » vise en l'attribution d'une aide en faveur de :

- ▶ la réalisation d'une étude d'interprétation d'un géosite, d'un ensemble de géosites, d'un site paysager fort, d'un patrimoine ou d'une entreprise, agricole, artisanale ou industrielle à vocation d'accueil ;
- ▶ la réalisation des mobiliers d'interprétation permettant de transmettre des connaissances sur les géopatrimoines, les paysages et les patrimoines agricoles ou industriels ;
- ▶ la réalisation d'une étude de programmation paysagère (Avant Projet Sommaire), répondant à des objectifs à la fois qualitatifs et fonctionnels : aménagement des points de vue remarquables, lisibilité et qualification des entrées, sécurisation des circulations et des arrêts, choix des mobiliers en cohérence avec les contenus d'interprétation, choix de matériaux et sélection de végétaux adaptés aux conditions climatiques et aux contraintes d'entretien, etc. ;
- ▶ La mise en œuvre des aménagements et équipements programmés.

#### **Les bénéficiaires**

Les **communes, communautés de communes et communauté d'agglomération, ou acteurs économiques (agriculteurs, artisans, industries...)** engagés dans la valorisation des **patrimoines emblématiques** du périmètre du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.



Les bénéficiaires doivent **impérativement** :

- être propriétaires des parcelles à valoriser ;

**Ou**

- Conventionner avec les propriétaires fonciers des parcelles en vue de constituer un projet répondant à l'objet du présent appel à partenariat.

En aucun cas, le présent coup de pouce ne pourra venir aider un porteur de projet **ne pouvant pas justifier de sa maîtrise foncière ou d'un accord clair avec le propriétaire.**

## Les conditions d'intervention

Le Parc naturel régional accompagnera les communes, communautés de communes ou communautés d'agglomération et les entreprises dans la réalisation de l'équipement répondant aux principes suivants :

### 1) Les clauses relatives aux objectifs globaux du projet :

Le projet de valorisation du site devra :

- **s'inscrire dans le cadre de la valorisation globale des patrimoines emblématiques des Monts d'Ardèche** ;
- permettre l'ouverture sécurisée du site au public de manière ponctuelle ou permanente ou permettre la découverte visuelle et la compréhension du site depuis un espace ouvert au public (belvédère, table d'orientation...);
- constituer un espace de découverte touristique et/ou pédagogique au travers d'équipements d'interprétations ;
- être issu d'une concertation locale avec les habitants, acteurs et élus locaux.

### 2) Les clauses relatives aux modalités de construction du projet :

- a) Une expertise de l'état du site et des conditions d'accessibilité devra être fournie par le bénéficiaire (un accompagnement du Parc peut être sollicité pour la réalisation de cette étape),
- b) Cette expertise précisera en fonction du site la faisabilité d'une valorisation ou d'une réhabilitation et les préconisations techniques à employer.
- c) L'éligibilité de la phase de travaux sera conditionnée au respect des critères et conclusions de l'expertise.
- d) Les étapes de suivi et réception des travaux feront également l'objet d'un accompagnement obligatoire par un agent du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

### 3) L'engagement du bénéficiaire:

Le bénéficiaire s'engage à :

- utiliser obligatoirement le logo du Parc et celui de l'UNESCO sur les mobiliers ou outils d'interprétation ou de signalétique, ainsi que celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant que financeur
- informer systématiquement sur le lien entre le projet de valorisation et le travail du Parc ;
- informer et associer les habitants et/ou les acteurs locaux potentiellement concernés (acteurs économiques, associations de protection et de valorisation de patrimoines naturels ou culturels...) de la démarche en cours ;
- appliquer la charte signalétique du Parc des Monts d'Ardèche et éventuellement faire supprimer l'affichage publicitaire illégal sur le site, ou **retirer les précédents éléments d'interprétations obsolètes** ;



- **associer le Parc aux différentes étapes du projet et, avant la décision de réalisation d'un équipement d'interprétation, solliciter le Parc pour avis ;**
- assurer l'entretien de l'ensemble des dispositifs, leur mise à jour et leur remplacement en cas de détérioration.

## Les modalités d'interventions

### Eligibilité des dépenses :

Les dépenses éligibles sont des dépenses d'investissement :

- les prestations d'étude d'interprétation et d'étude paysagère préalables à la conception des équipements, à l'aménagement du site et à la réalisation des outils d'interprétations ;
- les prestations de création des contenus d'interprétation (rédaction des textes, création graphique, création sonore, création vidéo, traductions...) liées à la réalisation des outils d'interprétations ;
- la réalisation et la pose des mobiliers ;
- la réalisation des travaux paysagers, dans la limite de l'enveloppe prévue dans le présent coup de pouce.

Sont exclus les travaux de maçonnerie, de terrassements, les dépenses inhérentes à l'achat de matériels, le défraiement des agents communaux, les frais d'impressions.

### Intensité de l'aide du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche :

**Taux indicatif : aide à hauteur de 50 % dans la limite de 15 000 euros HT par projet.**

**Il est à noter que ne pourront être éligibles que les dossiers dont le coût total est estimé à au moins 5000€ HT.**

## Les étapes à suivre

Calendrier d'instruction des dossiers :

❶ Le bénéficiaire potentiel adresse au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche le formulaire de déclaration d'intention (**Cf. dossier**) **avant le 2 mai 2023**.

❷ Sur la base du descriptif du projet et éventuellement d'une visite sur site, le Parc étudie l'éligibilité du dossier.

Le principe de l'attribution de l'aide et son montant est validé techniquement aux regards des critères suivants :

- **la qualité du projet**
- **la maturité du projet,**
- **les porteurs de projet n'ayant jamais bénéficié des coups de pouce sont prioritaires.**

Les candidats sont informés des décisions prises par le Parc, début mai. Celui-ci communique alors un dossier de demande de subvention complet aux maîtres d'ouvrage.

❸ Le bénéficiaire retenu envoie au Parc le **dossier de demande de subvention complet**. Le Parc apporte un appui technique dans l'élaboration du dossier de demande de subvention.

❹ Le Parc délibère en bureau syndical, en mai 2023, la liste des maîtres d'ouvrage retenus ainsi que les montants alloués pour chaque opération aux regards des dossiers envoyés en amont.



⑥ **Les travaux ne peuvent démarrer qu'à réception de l'arrêté attributif de subvention de la Région.** Les dépenses éligibles ne seront prises en compte qu'à réception de cet arrêté.

⑥ **Un accompagnement technique du Parc** est prévu tout au long de l'opération (comités de pilotage organisés par la collectivité), **Le Parc est sollicité pour validation avant les BAT (Bon à tirer) ou remise des plans d'interprétation.**

## Contact

A tout moment vous pouvez contacter le chargé de mission référent pour ce Coup de pouce ; il vous informera lors d'un premier échange et vous accompagnera dans la conduite de votre projet. Le cas échéant, un autre chargé de mission sera votre interlocuteur technique dans la concrétisation du projet.

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

50, allée Marie Sauzet

07380 JAUJAC

Chargé de mission Tourisme

**Nicolas KLEE** Ligne : 04.75.36.38.60

Courriel : [nklee@parc-monts-ardeche](mailto:nklee@parc-monts-ardeche).



# FORMULAIRE DE DECLARATION D'INTENTION

Pour la réalisation d'un projet de valorisation du patrimoine géologique et du paysage

*CADRE A REMPLIR PAR L'EQUIPE TECHNIQUE DU PARC DES MONTS D'ARDECHE*

N° d'ordre

DATE DE RECEPTION

Référence et intitulé de l'action :

## IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

COMMUNES OU COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE :	
REPRESENTEE PAR :	
Téléphone / fax	
Courriel	

## DESCRIPTION DU PROJET

Contexte du projet	
--------------------	--



<b>Finalités du projet :</b>	
<b>Modalités de mise en œuvre :</b>	
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation</b>	Début : Fin :



## BESOINS PREVISIONNELS

Nature des dépenses	Montant total des travaux HT
Nature des recettes	Montant par financements

**Je m'engage à ne pas débiter les travaux faisant l'objet de la présente demande d'aides avant réception de l'accord formalisé (convention retournée remplie et signée) par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et certifie l'exactitude des renseignements inscrits ci-dessus.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

### Contacts

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche  
50 allées Marie Sauzet 07380 JAUJAC  
Chargé de mission Tourisme  
Nicolas KLEE  
Ligne : 04.75.36.38.78  
Courriel : [nklee@parc-monts-ardeche.fr](mailto:nklee@parc-monts-ardeche.fr)

